Communauté Economique Européenne

COURRIER No 8 - juillet 1965 **L'ASSOCIATION**

Bulletin de liaison des boursiers, stagiaires et participants aux colloques

LA PREMIÈRE ANNÉE DU DEUXIÈME FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT par Jacques FERRANDI, Directeur du F.E.D.

Voilà que, depuis l'entrée en vigueur de la Convention de Yaoundé, un an s'est écoulé. J'attendais ce moment pour pouvoir m'expliquer, avec nos amis africains et malgaches, d'une affaire qui me hérisse, à force de l'entendre évoquer : le Fonds Européen de Développement est un organisme lourd et compliqué; ses procédures sont lentes, ses délais d'instruction exagérés.

Puisque le « Courrier de l'Association » m'offre ses colonnes, et puisqu'il s'adresse à des lecteurs qui nous connaissent bien — boursiers, stagiaires, participants aux colloques — pour nous avoir visités, pour avoir vécu auprès de nous et discuté avec nous dans la franchise la plus complète — je ne pouvais rêver meilleure tribune pour faire le point, à l'issue de la première année du deuxième F.E.D.

Le reproche de lenteur n'est pas sans fondement lorsqu'on se reporte aux années du passé. Mais nous traînons, en vérité, un slogan qui a pris naissance au cours des deux premières années du Traité de Rome et du F.E.D. alors que la Commission, qui n'avait pas encore d'histoire, devait tout créer « ex nihilo » et tout à la fois recruter son administration, élaborer ses règlements et même concevoir sa politique. On ne peut demander à un enfant de parler, ni même de balbutier le jour de sa naissance.

Or, l'expérience l'enseigne, les mauvais souvenirs sont plus tenaces que les bons et l'on continue de tenir pour excessifs des délais qui sont devenus, avec le temps, raisonnables. Un peu de stastistique est ici nécessaire.

Au cours de l'année 1958, aucune décision de financement sur le F.E.D. n'a été prise.

Au cours de l'année 1959, 60 projets ont été approuvés pour 40 millions d'u./c. (1). Au cours de l'année 1960, 61 projets pour 73 millions d'u./c. Ce sont les années de mise au point du F.E.D.

1961 et 1962, au contraire, constituent les années de plein exercice: 100 projets pour la première, totalisent 137 millions d'u./c.; et 83 projets pour la seconde, représentant 169 millions d'u./c.

A partir de 1963, enfin, la courbe s'infléchit : 43 projets en 1963 pour 45 millions d'u./c, et 28 projets en 1964 (sur le premier F.E.D.) pour 32 millions d'u./c. Il ne s'agit plus, cette fois, des « lenteurs des services », mais d'un ralentissement volontaire, calculé pour franchir, tant bien que mal, le cap difficile dont chacun se souvient : les lenteurs apportées à la signature, puis à la ratification de la Convention de Yaoundé.

La courbe des décisions de financement du premier F.E.D. n'est pas des plus saines. Si l'apathie des trois premières années — qui provoque le slogan de lenteur encore vivace aujourd'hui -- n'est que partiellement excusable, la hâte et la course à la statistique des années 1961 et 1962, imposées par la vivacité des critiques et des pressions politiques, ont souvent conduit à des décisions précipitées dont nous payons aujourd'hui les frais, par un cortège de difficultés d'exécution, aléas techniques, dépassements, réévaluations.

Entre l'impatience des gouvernements associés, qui sollicitent un accord définitif sur un dossier à l'état de principe ou d'idée de projet, et le perfectionnisme des services techniques qui voudraient ne se prononcer sur un dossier qu'au moment où il ne manque plus un seul

Cour and wour harlant anious d'hui.

Ceax you vous parcent outpour vous	•
Ceux qui vous parlent aujourd'hui	
La première année du Fonds Européen de Développement J. Ferrandi, Directeur du F.E.D	1
Relations commerciales entre la C.E.E. et les pays associés	-
H. Rochereau, Membre de la Commission, Président du Groupe du Développement de	
l'Outre-Mer	9
Lu pour vous	11

« bouton de guêtre », il doit être possible de trouver la juste mesure qui concilie les considérations politiques et les garanties techniques. C'est ce que je m'efforce d'obtenir depuis le deuxième Fonds.

Au début de juillet 1965, c'est-à-dire à la fin de son premier exercice annuel, la situation de ce nouveau F.E.D. se présente en des termes bien différents de son prédécesseur.

La Convention de Yaoundé est entrée en vigueur le 1er juin 1964. Le lendemain même, notre Directeur Général M. HENDUS donnait les instructions nécessaires pour que soient mises en route, immédiatement, les nouvelles procédures du F.E.D. marquées par une nouvelle institution : le Comité du Fonds Européen de Développement.

Le 16 juillet 1964, le Comité du F.E.D. tenait à Bruxelles sa première réunion: il vient de tenir la neuvième le 22 juin 1965. Au cours de cette première année, en neuf sessions, il a exprimé des avis qui ont permis à la Commission de prendre 61 décisions de financement pour un montant total d'engagements de l'ordre de 137 millions d'unités de compte.

Nous avons donc tenu le pari que certains jugeaient, il y a un an, impossible : imprimer au deuxième F.E.D., dès sa première année, une espèce de « rythme de croisière » correspondant au cinquième des engagements totaux que la Convention de Yaoundé nous autorise à couvrir.

Pour éviter de reproduire la courbe peu satisfaisante du premier F.E.D. — lenteur, précipitation, puis ralentissement — nous avons en effet opéré un calcul très simple: nous avons divisé par 5 les 730 millions d'u./c. qui sont mises à la disposition du F.E.D. pour 5 ans, soit 146 millions d'u./c. par an; nous avons diminué ce chiffre de 15 % pour tenir compte de l'indispensable provision pour hausse des prix que l'expérience nous oblige à réserver; et nous avons considéré que 125 millions d'u./c. par an représentent un objectif raisonnable.

Après un an, le deuxième F.E.D. n'est donc pas en retard. Il est en avance. Cette situation, qui contraste avec celle du premier F.E.D., ne nous oblige plus à compenser par des pointes en hausse les retards pris au commencement. La précipitation et la course à la statistique ne seront plus politiquement nécessaires. Des dossiers mieux mûris provoqueront, à l'exécution, moins d'irritantes difficultés.

Or cette amélioration incontestable a pu être obtenue alors que le volume de nos interventions financières — grâce à la Convention de Yaoundé — doit s'accroître de 40 % par rapport à la première période de l'association, tandis que la nature et la direction de ces interventions se sont sensiblement diversifiées et que nos procédures d'instruction et de décision ont été complètement modifiées.

J'ai fait composer deux tableaux qui résument la situation des engagements du F.E.D. au début de juillet 1965. Je vous demande d'y jeter un coup d'œil car ils montrent clairement, dès la première année, que le visage du nouveau F.E.D. ne ressemble pas du tout à celui de son prédécesseur.

D'abord, il ne s'agit plus seulement de projets d'investissements économiques et sociaux, mais aussi de projets de diversification agricole et industrielle, de programmes d'aide à la production, de projets d'assistance technique liée aux investissements, c'est-à-dire d'études concrètes et d'opérations de surveillance des travaux, enfin de programmes de coopération technique générale, c'est-à-dire des bourses, des stages, des colloques, et même de secours d'urgence lorsque se manifeste, dans un Etat associé, une catastrophe qui impose une intervention immédiate. Je ne crois pas que l'on puisse trouver, dans le monde, beaucoup d'organismes d'aide offrant pareille gamme de possibilités.

Ensuite, il semble bien qu'une évolution assez importante ait été imprimée à la direction même de nos interventions, à notre politique de développement. On a souvent dit que le premier F.E.D. avait été un Fonds d'ingénieurs et d'architectes, et beaucoup moins un Fonds d'agronomes ; qu'il avait concentré ses efforts sur la modernisation de l'infrastructure économique et sociale — les routes, les ports, les chemins de fer, les écoles et les hôpitaux — et beaucoup moins sur le développement de la production agricole et industrielle. Or, si vous considérez l'un de mes deux tableaux, vous verrez que la physionomie des engagements du deuxième F.E.D. est assez différente : la masse la plus importante est constituée par les opérations au bénéficie de la production agricole et industrielle (plus de 60 % au lieu de 23 % dans le premier Fonds), tandis que la modernisation de l'infrastructure économique et sociale, sans être négligée pour autant, revient à 40 % (au lieu de 77 % dans le premier F.E.D.). Je ne puis encore dire si de telles statistiques — établies sur une durée trop courte — ont un caractère démonstratif et durable. Mais deux choses me frappent en tout cas : le développement de la production africaine et malgache, auquel tous vos gouvernements accordent la priorité nº 1, s'impose d'autant plus que, depuis 20 ans qu'on y travaille de toutes parts, l'infrastructure commence à devenir correcte; en s'alignant sur cette conception des priorités, le F.E.D. ne craint pas de jouer la difficulté car, comme chacun sait, il est plus facile d'étudier et construire une route que d'encadrer une communauté rurale pour v vulgariser les techniques et les instruments du progrès agricole.

Enfin, nos procédures d'instruction et de décision se sont complètement modifiées et je voudrais en dire un mot car les transformations opérées marquent un fait nouveau important : la collaboration entre la Commission, organe exécutif communautaire, et les gouvernements des Etats membres de la Communauté, qui alimentent notre Fonds par leurs contributions budgétaires.

Dans le régime du premier F.E.D., cette collaboration n'était pas ou mal organisée. La Commission prenait en dernier ressort les décisions de financement pour les projets à caractère social; elle les prenait conjointement avec le Conseil de Ministres pour les projets à caractère économique. En fait, le Conseil avait d'autres dossiers plus importants, ou surtout plus épineux à considérer et, sur les 370 projets du premier F.E.D., la décision du Conseil, à une exception près, a toujours été implicite.

(Suite page 4)

PROFIL

J. CHAPPERON



M. Jean Chapperon est né en 1921 à Ivry-s.-Seine (France). Il est actuellement Chef de Cabinet de M. Rochereau, ancien Ministre, Membre de la Commission exécutive du Marché Commun et Président du Groupe du Développement de l'outremer.

Breveté de l'Ecole Nationale de la France d'outre-mer, M. Chappe-

ron, à partir de 1942 a consacré sa carrière aux problèmes africains, exerçant successivement les principales fonctions suivantes.

De 1942 à 1949, avec l'interruption de la guerre, il exerce des commandements territoriaux en Guinée, puis s'occupe du secteur production-exportation des grands produits tropicaux au Ministère de la France d'outre-mer.

De 1950 à 1953, il est nommé Chef du service du Plan de l'Afrique Occidentale dans ce Ministère, puis adjoint au Directeur du Plan F.I.D.E.S.

Il est, dans cette période, chargé de mission auprès de M. Pflimlin, Ministre de la France d'Outre-Mer.

De 1953 à 1958, à Dakar, comme Directeur du Cabinet du Secrétaire Général de l'Afrique Occidentale, il participe à la gestion administrative, économique et financière de ce vaste ensemble de territoires.

De 1958 à 1960, comme Directeur du Cabinet du Haut-Commissaire de France au Cameroun, il prend part aux négociations à l'O.N.U. sur l'évolution du régime de tutelle, est chargé de mission auprès du Ministre de la France d'Outre Mer pour la mise en place des nouvelles institutions et élabore les accords franco-camerounais aboutissant à l'indépendance du Cameroun.

De 1960 à 1962, à titre privé, M. Chapperon assure, à Libreville, la représentation de plusieurs sociétés minières et pétrolières françaises et internationales auprès des Gouvernements du Gabon et du Congo-Brazzaville.

C'est en mai 1962, que M. Rochereau l'appelle à la direction de son Cabinet, au moment où les négociations pour la conclusion de la Convention d'Association entre la C.E.E. et les E.A.M.A. entrent dans leur phase active. Il prend part, depuis lors, avec M. Rochereau ou en son nom, à tous les travaux qui dans la Communauté, en Afrique et à Madagascar, à Genève ou aux U.S.A., ont pour but d'assurer la prospérité et au besoin la défense de l'Association.

Chers Lecteurs,



C'est avec un peu de retard que nous commémorons, dans ce numéro, le premier anniversaire de la Convention de Yaoundé qui tombait — vous le savez — le 1er juin. Ce n'est point une négligence, croyez-moi, c'est plutôt parce que nous avons un travail journalier absorbant qui ne nous permet pas toujours de respecter les dates. Et le seul fait que nous travaillions à plein rendement pour notre association me semble être un excellent signe pour le progrès qu'elle ne cesse de faire.

Quand vous lirez ces lignes, nous aurons fait une nouvelle série de colloques en Afrique, cette fois-ci à Douala, à Cotonou, à Lomé et à Abidjan. Ainsi, l'Afrique occidentale, jusqu'ici un peu négligée, entre pleinement dans le circuit. J'espère que l'hiver prochain nous pourrons aller en Haute-Volta et au Niger.

Je voudrais renouveler ma demande pour vos contributions à notre « Courrier ». Tout article sur un quelconque sujet d'intérêt commun sera le bienvenu. Je voudrais que ce bulletin devienne un vrai carrefour d'idées, exprimées tant par des Africains que par des Européens.

Bien cordialement,

O. I. SOLF.

RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans l'article « L'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer » paru dans le n° 7 d'avril dernier. Il convient de supprimer, à la 3me ligne... « ainsi que des quatre départements français d'outre-mer. »

Les D.O.M. qui font partie intégrante du territoire d'un Etat membre de la Communauté ne sont donc pas associés à celle-ci. Cependant certaines dispositions de la décision du Conseil de la C.E.E. en date du 25-2-1964 le concernent. Leur situation, eu égard à la mise en œuvre du Traité de Rome, est d'autre part rappelée au 3me paragraphe de l'article en question.

Nous commençons la publication d'une série de courts résumés des données esentielles concernant chacun des Etats et Territoires associés. Ce numéro est consacré au Royaume du Burundi et à la République fédérale du Cameroun. Il nous a semblé intéressant d'indiquer, le cas échéant, en regard de chacune des rubriques, en caractère gras, les interventions du F.E.D. s'y rapportant et qui ont pour objet de promouvoir le développement économique et social des Etats associés par un effort complémentaire de deux accomplis par ces Etats, (Voir page 9.)

(Suite de la page 2)

Cette situation, peu satisfaisante, n'était de l'intérêt ni de la Commission ni même des pays bénéficiaires de l'aide communautaire. Car les Etats membres de la Communauté alimentent le Fonds, il est bien naturel qu'ils s'intéressent à ses décisions, et le renouvellement des dotations sera d'autant moins malaisé que les donateurs n'auront pas l'impression d'avoir contribué à un Fonds dont la politique leur est demeurée complètement étrangère.

Un Comité du F.E.D. a donc été créé qui réunit les représentants des six Etats membres de la Communauté. Présidé par la Commission, qui en assure le secrétariat, ce Comité a pour tâche de donner à la Commission un avis favorable à toutes les propositions de financement sur le F.E.D. Cet avis n'est pas donné à l'unanimité, mais à la majorité qualifiée des 2/3, pondérée en fonction des contributions des Etats membres au F.E.D.

Certes, la procédure du Comité est rigoureuse et oblige les services de la Commission à un travail d'organisation important, car les dossiers du Comité doivent être établis dans les quatre langues officielles de la Communauté et doivent parvenir à ses membres trois semaines au moins avant la réunion du Comité. Peut-être imaginez-vous quelle est l'ampleur de la tâche du secrétariat qui, toujours sur la brêche, doit toujours penser à l'organisation et au « planning » plusieurs mois à l'avance et régler tous les détails avec les rédacteurs, les traducteurs et les interprètes.

Mais cette procédure rigoureuse comporte aussi des avantages. Lorsque l'avis du Comité est favorable, la Commission peut prendre, seule, la décision de finance-

ment et la procédure est terminée car il n'est plus nécessaire, comme aux temps du premier F.E.D. pour les projets économiques, d'aller devant le Conseil. Si, au contraire, l'avis du Comité n'est pas favorable, la Commission doit saisir le Conseil à moins qu'elle ne décide de retirer le projet ou de le modifier. Or, après un an et neuf réunions du Comité du F.E.D., je dois dire que les 61 décisions de financement de la Commission ont toutes été prises après avis favorable du Comité. Dans un cas seulement, on a enregistré un désaccord entre les services de la Commission et le Comité. La nouvelle procédure ne s'est pas traduite, au contraire, par un allongement des délais d'instruction et de décision. Nous y avons gagné, en plus, la confiance des Etats membres et une excellente et franche atmosphère de collaboration avec les représentants des gouvernements dont nous tirons nos ressources.

Si j'ai tenu à vous dire, amis lecteurs, l'état de nos activités nouvelles, c'est parce que je crois le moment venu de rompre avec un pessimisme systématique et un sentiment de culpabilité à l'égard de nos procédures. Je confesse qu'elles sont loin d'être parfaites et elles seront améliorées. Mais les contacts réguliers et fréquents que nous avons maintenant avec les autres organismes d'aide—nationaux ou internationaux—permettent de constater que nos délais d'instruction et de décision sont, en moyenne, raisonnables, que nos paiements sont relativement rapides et que nos procédures ne sont, en définitive, ni plus lourdes ni plus compliquées que les autres.

J. FERRANDI.

(1) 1 unité de compte (u./c.) vaut 1 \$.

SITUATION DES ENGAGEMENTS DU DEUXIEME F.E.D. DEBUT JUILLET 1965

(Etats et Pays bénéficiaires)

(en 1000 u/c)

		•					
Etats ou Pays bénéficiaires	Investisse- ments économiq. et sociaux	Aide à la diversifi- cation	Aide à la production	Assistance technique liée aux investiss.	Coopération technique générale	Secours d'urgence	Total
Royaume du Burundi Rép. Fédérale du Cameroun . République Centrafricaine . République du Congo . Rép. Démocratique du Congo . République de Côte d'Ivoire . République du Dahomey . République Gabonaise . République Malgache . République Malgache . République du Mali . Rép. Islamique de Mauritanie . République Rwandaise . République du Niger . République Rwandaise . République du Sénégal . République de Somalie . République de Somalie . République du Tchad . République Togolaise .	160 9.095 3.034 2.471 3.200 — 2.094 — 960 4.051 3.289 9.808 2.991 — 6.419 5.105 1.013 223	749 3.022 32.813	2.694 2.560 ————————————————————————————————————	1.444 50 485 — 262 28 — 2.380 990 605 457 28 276 1.115 81 449 585 15 154	1.440 1.440 1 66 1 1.064	250	1.604 12.588 6.079 5.493 4.902 32.841 3.121 2.380 1.950 4.722 4.941 9.836 4.206 3.003 10.573 8.182 7.606 1.028 377
Interventions non réparties	-	_	7	8.140	3.759	_	11.899
Total général	53.913	38.472	20.823	17.544	6.329	2 50	137,331

SITUATION DES ENGAGEMENTS DU DEUXIEME F.E.D. DEBUT JUILLET '65

(Secteurs d'intervention)

(en 1.000 u/c)

Secteurs d'intervention	Montants	%
I. — Développement de la production: 1. Soutien des prix agricoles	12.615 9.724 40.017 5.202 1.843 1.191 6.283 1.520 78.395	60,7 %
II. — Modernisation de l'infrastructure économique 1. Ports	4.274 23.363 15 4	
Total II III. — Développement social 1. Formation des cadres	3.134 3.609 8.208 4.611 1.661	21,4 %
Total III IV. — Divers 1. Programmation du développement 2. Information	21.228 1.465 225 250	16,3 %
Total IV Total I + II + III + IV	1.940	1,6 % 100,0 %
+ Engagements non encore utilisés = Total engagements 2e F.E.D.	8.112 137.331	

(Suite de la page 8)

2. S'agissant des P.V.D.,

il leur appartient en particulier de pratiquer entre eux une politique effective de coopération économique et d'unification de leurs marchés, afin de stimuler l'incitation à investir et de favorriser les spécialisations et complémentarités industrielles; ces conditions sont absolument nécessaires à l'intensification de leurs échanges réciproques et à l'acquisition de l'expérience industrielle que requiert impérieusement la compétition sur le marché international et en particulier, sur les marchés des pays industrialisés.

Une telle politique suppose que s'atténue le caractère trop étroitement national des réseaux de communications.

De manière plus générale, il importe de souligner que la responsabilité première de développement économique reste et restera toujours celle des P.V.D. eux-mêmes. L'aide extérieure ne peut être décisive que lorsque le goulot d'étranglement du développement se situe exclusivement du côté du montant des ressources

productives. Or, ceci est rarement le cas; ce qui manque le plus, surtout dans des pays comme les E.A.M.A., qui sont encore aux tout premiers stades de leur développement, c'est généralement moins le capital que l'aptitude d'une collectivité à utiliser efficacement tant ses ressources propres que l'aide extérieure, et à organiser les conditions de base du développement. On ne peut pas réduire le processus de croissance économique à un simple phénomène quantitatif de pénurie de capitaux et de devises, pas plus que la croissance historique des pays industrialisés ne se laisse ramener à une simple accumulation de capital et d'investissements: à elle seule, celle-ci est relativement stérile.

S'agissant en particulier des E.A.M.A. qui, en moyenne, n'ont pas opéré leur « décollage économique », la tâche primordiale pour les prochaines années sera souvent moins de fournir des masses importantes de capitaux que de préparer ces pays à en absorber davantage aux stades ultérieurs de leur croissance.

(A suivre)

LES DECISIONS DU FED

Pour la première année du deuxième FED, la Commission ne s'était pas seulement fixé pour objectif d'imprimer au Fonds un rythme d'engagements marquant une accélération par rapport aux procédures antérieures. Elle voulait aussi que ses interventions soient convenablement réparties. C'est pourquoi chacun des 18 Etats associés signataires de la Convention de YAOUNDE aura bénéficié, au cours de cette première année,

d'au moins une décision de financement sur le nouveau FED. Cette répartition ne préjuge évidemment pas la répartition finale après cinq ans — résultat qui serait impossible à obtenir en une seule année et qu'il serait d'ailleurs absurde de rechercher.

Les lecteurs du « Courrier de l'Association » seront sans doute intéressés à connaître, en termes concrets, ce que chacun de leur pays a reçu du deuxième F.E.D.

ROYAUME DU BURUNDI

Section «Electricité» de l'Ecole Technique de Bujumbura — Direction des Travaux pour les plantations de thé de Bugarama et de Rwegura financées sur le premier F.E.D. — Etude de la mise en valeur agricole de la plaine de la Ruzizi — Etude de l'aménagement de la plaine de Buhoro — Etude de l'école agricole de Karuzi — 68 boursiers (1).

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN

Première tranche annuelle d'aide à la production — Construction et équipement de formations sanitaires pour le Sud-Cameroun — Route Bolifamba-Kumba (section Bolifamba-Banga, 37 km) — Centrale électrique de Garoua — Assistance technique pour la préparation des projets de diversification — Etude de l'adduction d'eau de N'Gaoundéré — 112 boursiers.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Deux tranches annuelles d'aide à la production — Pistes rurales et marchés à bétail dans la région Ouest — Equipement et assistance à 14 coopératives agricoles — Direction des travaux de génie civil — Direction des travaux de génie rural — Etude du projet d'Ecole Nationale d'Administration — Etude de l'adduction d'eau de Bouar — Etude de la création de plantations de palmiers et d'hévéas — 36 boursiers.

REUBLIQUE DU CONGO

Construction et équipement de 4 collèges d'enseignement général — Création de 2.500 ha de palmeraies sélectionnées dans la cuvette congolaise — Achèvement de l'assainissement de Brazzaville — 128 boursiers — 1 stagiaire.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Trois équipes d'assistance technique au Ministère du Plan, au Ministère des Travaux Publics et à l'OTRACO (25 experts) — Achat de deux dragues marines — Etude de la route Mwéné Ditu-Mbu-Jimayi (124 km) — Assistance technique à l'I.N.E.A.C. — 166 boursiers — 4 stagiaires.

REUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Création de 32.000 ha de palmeraies sélectionnées — Etude architecturale de l'Ecole Nationale d'Administration — 76 boursiers.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

Première tranche annuelle d'aide à la production — Création de 275 puits dans le Centre et le Nord — 65 boursiers.

(1) Tous les chiffres cités concernant les boursiers comprennent à la fois les bourses financées par le F.E.D. (920 au total) et par le budget de la Commission (421).

REPUBLIQUE GABONAISE

Etudes techniques du futur port d'Owendo — Etude de la route Mikongo-Lastourville (150 km) — Etude de la création de fermes vivrières et de plantations de palmiers — 41 boursiers — 1 stagiaire.

REPUBLIQUE DU HAUTE-VOLTA

Mise en valeur de la région du Yatenga — Etude de la mise en valeur des pla nes à l'aval des barrages — Etude de la route Ouagadougou-Kaya-Dori — Etude alimentation en eau et électricité de Koudougou — Etude de la route Fada N'Gourma-frontière du Dahomey — Etude la Mulindi et de Cyangugu finandougou — 58 boursiers — 2 stagiaires.

REPUBLIQUE MALGACHE

Aménagement hydro-agricole de la plaine de Madirovalo (3.200 ha) — Construction de la route Farafangana-Vangaindrano (67 km) — Envoi d'experts au Bureau de Développement Industriel — Etude de la théiculture dans la région des plateaux — Etude de la mise en valeur agricole de la cuvette d'Andapa — Etudes architecturales de l'hôp.tal de Befelatanana — 8 boursiers — 1 stagiaire.

REPUBLIQUE DU MALI

Première tranche annuelle d'aide à la production — Achèvement de la route Ségou-Bla-San (186 km) — Etude des routes vers la Haute-Volta — Etude du barrage réservoir de Sélingué — 46 boursiers.

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Construction de 9 barrages et équipement de 2 sources dans l'Est-Mauritanien — Construction de la route Nouakchott-Rosso. 200 km (cofinancement avec l'I.D.A.) — P. ogramme de constructions scolaires (54 classes primaires, 5 classes secondaires et 13 logements). — Adduction d'eau de Po.t-Etienne — 26 boursiers.

REPUBLIQUE DU NIGER

Première tranche annuelle d'aide à la production — Construction de 150 puits — Deux aménagements hydro-agricoles dans la vallée du Niger (93 ha) — Ecole d'infirmiers et d'assistants vétérinaires de Niamey — Etude de la route Dosso-Gaya — Etude d'un projet de complexe textile — 39 boursiers.

REPUBLIQUE RWANDAISE

Création d'une plantation de thé à Mwaga-Gisakura (500 ha) — Direction des travaux pour les plantations de thé de la Mulindi et de Cuyangugu financées sur le premier F.E.D. — Valorisation des ressources agricoles — Etude du pont de Katumba et de la route Den-

dezi-Cyangugu — Etude de la théiculture en milieu villageois — 65 boursiers — 1 stagiaire.

REUBLIQUE DU SENEGAL

Première tranche annuelle du programme quinquennal d'aide à la production — Etudes rizicoles en Casamance — Etude d'une 2e tranche de puits et forages — 37 boursiers.

REPUBLIQUE DE SOMALIE

Assistance technique à l'hôpital de Mogadiscio — Construction de la route Afgoi-Baidoa, 220 km (cofinancement avec l'I.D.A. et le Fonds spécial des Nations Unies) — Construction de la route Scialambot-Genale-Goluen (37 km) — Secours d'urgence à la population frappée par la famine — Etude de 8 établissements scolaires — Etude d'un programme de télécommunications — 99 boursiers. — 1 stagiaire,

REPUBLIQUE DU TCHAD

Première tranche annuelle d'aide à la production — Aménagement de trois polders expérimentaux — Amélioration de la productivité du coton — Achèvement du programme d'hydraulique villageoise (165 puits) — Agrandissement du Lycée technique et commercial de Fort-Lamy — Pharmacie d'approvisionnement du Tchad — Etude et sondages pour l'adduction d'eau de Fort-Lamy — Etude de l'Institut d'Enseignement Vétérinaire — 34 boursiers.

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Construction de la route Lomé-Tsévié (36 km) — 65 boursiers — 1 stagiaire.

ARCHIPEL DES COMORES

Construction et équipement de la formation sanitaire de Foumbouni — Etude de la modernisation du réseau routier — Etude de l'électrification de Moroni et Mutsamudu — 6 boursiers.

COTE FRANÇAISE DES SOMALIS 8 boursiers.

MARTINIQUE

2 boursiers.

NOUVELLE CALEDONIE

14 boursiers

POLYNESIE

10 boursiers.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

5 boursiers.

ANTILLES NEERLANDAISES

29 boursiers.

SURINAM

26 boursiers.

INTERVENTIONS DE CARACTERE GENERAL, NON REPARTIES

Programme de colloques (34 colloques groupant 1.300 participants).

Relations commerciales entre la C.E.E. et les pays associés

Le 23 mars 1965, s'adressant aux membres du Parlement Européen réunis à Strasbourg, M. Henri Rochereau, Membre de la Commission, Président du Groupe du Développement de l'Outre-Mer, définissait les grandes lignes d'une politique rationnelle des relations commerciales entre la CEE et les pays associés. Nos lecteurs trouveront ci-dessous la première partie de cet important discours.

Les commissions spécialisées du Parlement européen ont exprimé ces derniers temps leurs préoccupations à l'égard du développement des échanges commerciaux entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, et en particulier entre la C.E.E. et les E.A.M.A.

A tous égards, le problème des échanges internationaux, qui est étroitement lié à du développement, mérite l'attention qui lui est consacrée. Le régime particulier que réserve la Convention de Yaoundé aux échanges commerciaux entre les E.A.M.A. et la C.E.E. exprime très concrètement l'importance que tous, nous attachons à ce problème.

Je dis bien: « cadre général de pensée » et « à grands traits ». Il ne s'agit donc pas d'un exposé analytique, reposant sur des travaux statistiques détaillés, mais plutôt d'un essai de réflexion générale, introductif à un échange de vue sur quelques thèmesclé que voici: quel est le rôle des échanges commerciaux dans le processus de développement? Quelle est l'importance relative de la politique tarifaire et commerciale dans la politique générale d'aide au développement? A quelles conditions le succès de la Convention dans le domaine des échanges est-il subordonné?

1. Principaux points de préoccupation

- 1. Les préoccupations exprimés en matière d'échanges commerciaux internationaux se fondent généralement sur les consta-
- Si le commerce a connu un remarquable essor au cours des dernières années, cet essor s'est géographiquement réparti de manière fort déséquilibrée. En effet, de 1953 à 1962, les exportations des pays industrialisés (1) (+ 70 %) se sont développées deux fois plus rapidement que celles des pays en voie de développement (± 37 % (²). Aussi, la part de ces derniers pays (³) dans le commerce mondial a-t-elle diminué de 31 à 24 %.
- De La part que représentent dans le commerce mondial les échanges effectués par les pays non industrialisés entre eux a diminué (de 8 à 6 %) au cours des dix dernières années de même que celle des échanges entre pays industrialisés et pays non industrialisés (de 27 à 17 %) alors que la part du commerce effectué entre pays industrialisés dans les échanges mondiaux a fortement augmenté (de 37 % en 1953 à 44 % en 1962).
- ♣ La baisse des prix des produits de base, qui s'est poursuivie durant toute la période 1953-1962, a entraîné une réduction d'environ 10 % de la valeur unitaire des exportations du tiersmonde, tandis que la valeur unitaire des exportations des pays industrialisés s'est légèrement améliorée (+ 4 %). Il s'ensuit que la capacité d'importer des P.V.D., à partir de leurs recettes d'exportation, s'est relativement détériorée, ce qui a influencé défavorablement l'évolution de leur balance commerciale et des

Bien entendu, cette évolution générale a revêtu une ampleur différente selon les régions et les pays, tant au sein des pays industrialisés qu'au sein des P.V.D.

Ainsi, l'Europe des Six a bénéficié d'une évolution sensiblement plus favorable que la moyenne des zones industrielles du globe alors que l'Afrique associée à la C.E.E. s'est trouvée devant une détérioration nettement plus marquée que la moyenne des P.V.D.

Les exportations totales des six pays de la C.E.E. se sont accrues, de 1953 à 1962, de 143 %, la valeur unitaire de ces exportations s'accroissant de 40 %. Les E.A.M.A., par contre, n'ont vu croître leurs exportations, pendant cette même période que de 15 % en valeur, la valeur unitaire de leurs ventes se réduisant de 35 %.

(1) Y compris les pays de l'Est.
(2) Y compris le pétrole. Sans ce dernier produit, l'augmentation n'atteint plus que 20 % environ.
(3) Tous les P.V.D. ainsi que l'Australie, la Nouvelle Zélande et

l'Union Sud-Africaine.

2. - Cependant, dès la fin de 1962, les cours de nombreux produits primaires ont commencé à se redresser par suite de l'augmentation de la demande résultant du haut niveau d'activité dans les pays industrialisés et sous l'influence de facteurs non économiques comme dans le cas du sucre, du café et du cuivre. Ce mouvement de hausse a été assez soutenu depuis deux ans.

Le tonnage des exportations des P.V.D. s'étant accru simultanément, la balance commerciale de l'ensemble du tiers-monde s'est améliorée, ainsi que la situation des réserves de change.

Ce renversement de tendance s'est répercuté sur les différentes régions du tiers-monde de manière inégale, en fonction de la structure de leurs productions et exportations.

L'Amérique latine a bénéficié le plus de ce mouvement, tandis que l'Asie en a tiré assez peu de profit. S'agissant des E.A.M.A., le déficit commercial a diminué. Compte tenu du ralentissement des apports nets de capitaux extérieurs à ce continent, attribuable pour l'essentiel à des facteurs politiques, surtout en ce qui concerne le Congo-Léopoldville, cette évolution des échanges commerciaux est particulièrement bienvenue.

Il est extrêmement malaisé de déterminer si l'évolution des deux dernières années est appelée à se prolonger ou si elle n'est que passagère. Quelques produits sont à nouveau depuis peu en baisse (sucre, café, cacao), d'autres tels que oléagineux végétaux ont monté pour des raisons qui ne sont pas toutes durables.

Une chose est certaine: le redressement actuel confirme l'étroite dépendance des P.V.D. vis-à-vis de la conjoncture mondiale, c'est-à-dire en définitive vis-à-vis de celle des pays industrialisés.

II. Les limites d'une politique de réorganisation des des échanges mondiaux

L'une des revendications fondamentales exprimées par les P.V.D., en particulier depuis la Conférence Mondiale de Genève, est d'aboutir rapidement, grâce à une action concertée à l'échelle internationale, à une évolution du commerce mondial plus harmonieuse et plus favorable aux P.V.D.

Cette revendication est certes légitime; il importe cependant de prendre conscience des obstacles et des limites qu'une action concertée est appelée à rencontrer.

Si le commerce entre pays industrialisés s'est développé plus fortement que les échanges de ces pays avec les P.V.D. et que le commerce des P.V.D. entre eux, cela tient, pour l'essentiel. à une conjonction de facteurs fondamentaux étroitement interdépendants que l'on peut esquisser très sommairement comme suit:

a) la croissance économique des pays industrialisés, en parti-

culier ceux d'Europe occidentale, a été assez rapide, grâce notamment à leur effort d'investissement et de productivité ainsi qu'à la diversification très prononcée de leurs productions nationales, facteurs qui leur ont permis de fabriquer et d'exporter une proportion importante de produits finis à haute valeur ajoutée par travailleur, en ordre principal des biens d'équipement et des biens de consommation « modernes ». Pour diverses raisons, ces produits bénéficient d'une demande interne et internationale en expansion très rapide, beaucoup plus rapide que la demande, l'importance croissante de la valeur ajoutée dans le cot de production des produits manufacturés, le haut degré d'emploi dans les pays industrialisés, ainsi que d'autres facteurs qu'il serait trop long d'énumérer ici, ont contribué à soutenir les prix des produits manufacturés;

b) les pays industrialisés ont par ailleurs pratiqué une politique commerciale qui oblige à une meilleure spécialisation internationale des productions et qui, par voie de conséquence, favorise le développement des échanges commerciaux et des productions nationales. Cette politique s'est caractérisée par la réduction des barrières contingentaires et douanières aux échanges réciproques. L'effort d'intégration économique amorcé par l'Europe des Six, qui constitue l'exemple le plus avancé de cette politique de libéralisation, a eu pour effet d'engendrer un développement des échanges intracommunautaires deux fois plus rapide que celui des échanges mondiaux, entre 1959 et 1962, et de stimuler la production moderne à grande échelle, condition de productivité dans certains secteurs de l'industrie manufacturière.

En revanche, le développement des exportations des P.V.D. — et notamment celui des échanges de ces pays entre eux — est fondamentalement entravé par l'absence presque totale d'industrialisation, par l'exiguité des marchés qu'accentue encore leur compartimentage ainsi que, dans certains cas, par l'insuffisance de devises.

De l'absence d'une industrie manufacturière diversifiée et compétive, découle la prédominance dans leurs exportations des produits primaires. La demande mondiale dont ceux-ci bénéficient ne se développe qu'à un rythme relativement lent, eu égard, entre autres, à la concurrence des produits de synthèse et aux progrès technologiques qui permettent aux pays industrialisés d'économiser la matière première par unité produite. Par contre, le développement de l'offre et notamment l'expansion des productions agricoles dans les pays industrialisés qui s'est opéré parallèlement, a provoqué l'apparition d'excédents de production pour maints produits. La conjugaison d'une offre pléthorique et d'une demande en lente expansion explique la tendance à la détérioration des prix des produits de base relativement aux prix des produits plus élaborés dont la demande mondiale est en expansion rapide.

L'exiguité des marchés nationaux des P.V.D. et leur compartimentage, qui enmêchent les spécialisations et l'adoption d'échelles de fabrication adéquates, entravent la compétivité et la croissance des entreprises et freinent de ce fait le développement de la production et des échanges.

Ce n'est donc ni par hasard ni par la simple volonté politique des pays industrialisés que le commerce mondial a évolué comme il l'a fait au cours des dix dernières années. La sturcture et l'orientation géographique des échanges mondiaux sont, pour une bonne part, la « résultante » de structures économiques et institutionnelles qu'il est pratiquement impossible de modifier radicalement en courte période. De même, l'évolution des prix et des quantités sur le marché international découle soit de phénomènes tant de conjoncture que de croissance fondamentale dont les pays industrialisés n'ont pas entièrement la maîtrise, soit de lois économiques — telle que celle de l'offre et de la demande — à la contrainte desquelles il est malaisé sinon impossible d'échapper.

III. Nécessité et conditions de l'industrialisation des P.V.D.

De cette brève analyse, il est permis de tirer une première conclusion.

Une accélération suffisante de la croissance économique dans les P.V.D. — qui constitue l'objectif final de l'aide au développe-

ment — ne peut pas être escomptée du développement de leurs exportations au cours des prochaines années, étant donné qu'en raison de leur structure actuelle de production, les P.V.D. ne peuvent exporter pour l'essentiel que des produits primaires dont la demande dans les pays industrialisés n'augmente que lentement. Le déclin relatif du commerce des P.V.D. sésulte donc principalement de la structure même de ce commerce et du déclin relatif de la demande mondiale pour leurs produits.

Dès lors, l'accélération de la croissance économique et le développement des exportations des P.V.D. requièrent l'un et l'autre une diversification suffisante des productions nationales qui engendrera progressivement une modification dynamique de la structure actuelle de leurs exportations.

Cet objectif suppose à son tour en ordre principal, le développement dans les P.V.D. d'une industrie manufacturière qui soit établie sur des bases compétitives et orientée vers des productions plus élaborées bénéficiant — ou susceptibles de bénéficier — d'une demande en expansion rapide notamment dans les P.V.D. eux-mêmes.

Mais il s'agit là manifestement d'objectifs de longue haleine, comme tout ce qui est de nature structurelle. La réalisation de ces objectifs ne se répercutera donc que petit à petit sur les échanges commerciaux. Elle postule par ailleurs la réalisation de nombreuses conditions tant par les pays industrialisés que par les P.V.D. Certaines de ces conditions seront rapidement évoquées ci-après.

1. S'agissant des pays industrialisés,

ils devront, bien entendu, s'efforcer de maintenir un rythme élevé de croissance économique, non seulement dans l'intérêt de leurs populatios mais afin de maintenir et d'accroître autant que possible la demande de matières de base provenant des P.V.D.

Ils devront surtout contribuer à l'industrialisation des P.V.D., d'une part, en octroyant une assistance technique et une aide en capitaux et en devises dans des quantités et selon des modalités adéquates, st d'autre part, en acceptant d'harmoniser leur propre structure industrielle en fonction des progrès de l'industrialisation dans les P.V.D.

C'est dans la phase actuelle de sa croissance économique que la C.E.E., en particulier, devrait tolérer au profit des P.V.D. des « abandons » progressifs de capacités productives notamment dans les secteurs traditionnels pour lesquels les P.V.D. jouissent d'ores et déjà d'avantages compétitifs, susceptibles d'ailleurs d'être augmentés encore à l'avenir. En effet, les accroissements de population active dont la C.E.E. bénéficiera au cours des prochaines années seront sensiblement inférieurs à ceux dont elle a bénéficié au cours de la dernière décennie. En conséquence, il sera relativement plus facile de maintenir le plein emploi et en même temps plus impérieux qu'antérieurement de relever la productivité par travailleur occupé afin d'empêcher que les tensions salariales qui accompagnent le plein emploi se communiquent aux prix et afin de maintenir des taux de croissance économique suffisamment élevés. Ce double objectif exige que la C.E.E. concentre davantage ses ressources productives sur les secteurs modernes à haute productivité et à haute valeur ajoutée qui dépassent pour longtemps encore les possibilités technologiques et concurrentielles des pays neufs, au détriment des productions dont les rendements, la rentabilité et la contribution à la croissance économique sont plus faibles et continueront de l'être à l'avenir.

A défaut se ces « abandons » et cette « harmonisation » de leur structure industrielle, les pays industrialisés paieraient doublement pour la mise en valeur des P.V.D.: d'une part, « fiscalement », en augmentant les transferts de capitaux publics à charge des budgets; d'autre part, « économiquement », en maintenant en vie dans leurs économies des secteurs qui, eu égard au plein emploi, priveraient de ressources productives en hommes et en capital les secteurs dont la productivité et la valeur ajoutée sont plus élevées.

En cela, les intérêts de la C.E.E. et des P.V.D. convergent et se complètent.

(Suite page 5)

REPUBLIQUE **DU CONGO-BRAZZAVILLE**

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

I. DONNEES GENERALES

1. Population: 865,000 habitants - Densité movenne: 2.3 km².

2. Superficie: 349.000 km2.

3. Capitale: Brazzaville (145.000 hab.).

4. Géographie: 1.000 km de long sur 300 de large. Vaste couloir, orienté nord-est-sud-ouest, de part et d'autre de l'Equatetr, comprenant : une région côtière très basse, séparée par une chaîne montagneuse (800 m altitude), de hauts plateaux dominant une vaste zone marécageuse recouverte d'une forêt dense. Climat tropical humide.

II. DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1. Population: surtout agricole. Production agricole: production vivrière, manioc, bananes, plantain, patates douces. Production industrielle (en 1962) : palmistes (7.678 t), huile de palme (4.324 t), arachides (695 t), bananes (48 t), tabac (756 t), cacao (665 t), café (848 t).

> Assainissement de Brazzaville Protection maternelle et infantile Hôpital de Pointe-Noire Construction et équipement sanitaire dans la Likouala Urbanisme des centres secondaires a) études: b) travaux.

Production agricole: production vivrière, manioc, bananes, plantain, patates douces.

Production industrielle (en 1962): palmistes (7.678 t), huile de palme (4.324 t), arachides (695 t), bananes (48 t), tabac (756 t), cacao (665 t), café (848 t).

Infrastructure routière et équipement de la zone cacaoyère de la Shanga

Création de palmeraies sélectionnées dans la Cuvette congolaise

Création d'une plantation pilote de cacaoyer et d'un centre de formation rurale à Loukolela

Création de 300 ha de palmeraies villageoises à Etoro Création d'une zone d'application des méthodes de culture intenvise de l'arachide dans la vallée du Niari

Equipement et organisation des centres de commercialisation des produits agricoles

Alimentation eau plateau Kikouya

2. Scolarisation: 80 % en 1962.

Douze collèges d'enseignement général Extension Lycée de Brazzaville Ecole normale supérieure à Brazzaville Construction d'un collège enseignement secondaire à Pointe-Noire,

Produit national brut en 1963: 36 milliards F C.F.A. Produit moyen par an, par habitant: 41.600 F C.F.A.

I. DONNEES GENERALES

, 7

1. Population: 1.250.000 habit. - Densité moyenne: 1,7 km2.

2. Superficie: 617.000 km2.

Capitale: Bangui (80.000 hab.). Autres centres: Bouar (21.000), Bambari (20.000).

4. Géographie: vaste plateau ondulé d'ouest en est, altitude moyenne 600 m. Climat tropical.

II. DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1. Population essentiellement agricole, Production agricole: production vivrière, manioc, mil, riz, sésame. Production industrielle (en 1963): coton (27.319 t), café (entre 8.000 et 12.000 t), arachides (25.000 t).

Construction sanitaires

Formations sanitaires Sud-Ouest

Six centres sociaux

Hydraulique humaine: aménagement point d'eau

Cinq laboratoires contre grandes endémies

Création de deux plantations industrielles palmier à huile et hévéa

Hangars de stockage dans la zone cotonière

Aide à la production (lère tranche)

Etude globale de développement

Etude de programmation

Equipement des coopératives agricoles

Programme régional Ouaka

Programme régional Ouham-Pende

Programme régional Basse-Kotto

2. Scolarisation: 33 % à 40 %.

Contsruction de formations professionnelles rurales

Extension de l'Ecole Nationale d'Administration Bangui

Constructions scolaires

Institut études agronomiques à Wakombo

Ecole technique d'élevage de Bouar

Formation des cadres moyens des Travaux Publics Ecole professionnelle Inter Etats des Douanes à Bangui

Collège technique agricole à Bambari

3. Produit national brut 1962: 33,7 milliards F C.F.A. Produit moyen par an par habitant: 28.000 F C.F.A.

4. Production minière: diamant (en 1.000 carats) = 262. Or: 3,1 kg.

> Recherches minières: Mission « Bria » Recherches minières: Mission «M'Bari»

CONGO BRAZZAVILLE

- 4. Production minière (en 1962): minerais plomb et zinc (2.916 t), cassiterite à 75 % (60 t), minerai de cuivre (2.914 t), or (116 kg), pétrole brut (123.389 t)
- 5. Industrie: bières (18.000 hl), cigarettes (852 t), tissus (1.980 t), peaux et cuirs (1.436 t), huile d'arachide (4.420 t), huile de palme (2.800 t), huile de palmistes (420 t), sucre de canne (17.970 t), savon (1.386 t), tourteaux d'arachides (3.362 t), bois scié (32.964 m3), bois de placage (8.597 m3), oxygène (180.000 m3), acétylène (43.000 m3), conserves de poisson (935.000 boîtes).

Achat de 50 wagons grumiers Station de liants bitumineux en vrac à Pointe-Noire

6. Communications:

11.000 km de routes, 799 km de voies ferrées, 3.010 km de voies navigables, 24 aérodromes dont 1 de classe internationale, 1 port: Pointe-Noire et - port fluvial: Brazza-

Construction de deux nouveaux postes à quai dans le Port de Pointe-Noire

Route Brazzaville-Kinkala Route Obouya - Fort-Rousset Etudes route Nyanga - Mossendjo Chemin de fer Congo-Océan (renforcement de la voie) Etude de la route Jacob - Sikiti Route Sibiti - Jacob Sortie Nord Brazzaville Pont Le Briz Passage de la vallée de Lefini Routes Pointe-Noire - Bas Kouilou et Pointe-Noire -Cabinda

Achat de matériel routier Infrastructure fluviale Cuvette Congolaise Construction de six ponts cuvette congolaise Développement de l'élevage bovin dans la Vallée du Niari

Aménagement chute de Moukoukoulou Liaison par raisceaux hertzien q.p.

- 7. Pêche: en 1962: 7.620 t.
- 8. Elevage: 22.000 têtes de bétail.
- 9. Ressources énergétiques, centrales hydroélectriques et thermiques: production 1962: 36.592.000 kwh.
- 10. Commerce extérieur 1962 :
 - a) valeur (1.000 u/c); exportations: 35.142; importations: 67.746.
 - b) quantités (1.000 t): exportations: 480: importations: 268.

Principales exportations 1962:

bois: 296.000 t; palmiste: 7.700 t; huile de palme: 3.900 t.

Principales importations 1962:

produits alimentaires (19 %); matières premières, demi-produits (0,9 %);

produits industriels (43 %);

machines, matériel de transport (28 %); produits énergétiques (6 %).

- 11. Budget: depuis 1963, le Congo a pu se passer de subvention extérieure pour assurer l'équilibre de son budget ordinaire.
- 12. Union douanière avec les pays de l'U.D.E. (Cameroun, Gabon, Tchad et Rép. centrafricaine).

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

- 5. Industrie: bière (en hl): 65.765. Tissage (en 1.000 m):
- 6. Communications: 17.000 km de route, pas de voies ferrées mais transport fluvial sur l'Oubangui. Un aérodrome de classe internationale. Un port fluvial : Bangui.

Ponts sur pistes rurales

Route Damara - Fort Sibut

Achat de matériel routier

Route Bangui - Damara

Route Bangui - M'Baiki (études)

Amélioration des grands axes routiers

Amélioration route Berberati-Salo

Amélioration route Berberati - Carnot - Baoro

Amélioration des pistes de la Lobaye

Pont sur la Kouma

Aérodrome de Berberati

- 7. Pêche: 25.000 bassins de pisciculture produisant chacun environ 20 kg de poisson par an.
- 8. 400.000 bovidés.

Centres et postes vétérinaires

Développement de l'élevage bovin

Piste d'élevage et marchés de bétail

Zone d'élevage à Bambari

9. Ressources énergétiques, centrales hydroélectriques et thermiques. Production 1962: 12.057.000 kwh.

Adduction d'eau de Bouar

- 10. Commerce extérieur 1962:
 - a) valeur (1.000 u/c):

exportations: 14.219; importations: 25.153.

b) quantité (1.000 t): exportations: 39,5;

importations: 79.8.

Principales exportations 1962:

coton: 8.300 t; café: 4.600 t.

Principales importations 1962:

produits alimentaires: 13 %; matières premières, demi-produits: 2 %;

produits industriels: 52 %; machines, matériel de transport : 26 %;

produits énergétiques : 5 %.

- 11. Budget: équilibre budgétaire réalisée grâce à l'aide française (400 millions de francs CFA pour 1963).
- Union douanière avec les pays de l'UDE (Cameroun, Congo-Brazza, Gabon, Tchad).

LU POUR VOUS ...

L'aide des membres de l'A.E.L.E. aux pays en voie de développement.

Les contributions de ces pays pour 1963, (Finlande non comprise) ont atteint 1.129 millions de dollars, l'apport de capitaux privés étant plus important que celui du secteur public.

- A) Facteurs particuliers à prendre en considération lorsque l'on examine les chiffres concernant l'A.E.L.E.
- 1º) Les membres de l'A.E.L.E. sont de petits pays, d'où il s'ensuit que leurs programmes d'aide sont limités et très variables d'une anée à l'autre.
- 2°) Beaucoup de pays de l'A.E.L.E. ont eux-mêmes des difficultés à se procurer suffisamment de capitaux pour satisfaire leurs besoins.
- 3°) Les frais indirects entraînés par l'Assistance Technique peuvent être très élevés.
- 4°) A part l'ePortugal et le Royaume-Uni les membres de l'A.E.L.E. n'ont pas de liens directs avec des pays particuliers en voie de développement.
- B) Description de l'assistance fournie par chacun des pays membres de l'A.E.L.E.
- 1°) Autriche: la majeure partie de l'aide accordée par l'Autriche est mise à la disposition des agences d'aide multilatérales. En 1962 et 1963 des prêts du secteur public ont permis à l'Inde et à d'autres pays, dont Israël, la Turquie et la Yougoslavie de financer leurs achats en marchandises aurichiennes. Une vingtaine de pays ont bénéficié de prestations au titre de l'assistance technique. En 1963, le capital privé a procédé à des investissements dans des sociétés espagnoles, turques, brésiliennes, argentines et péruviennes. D'importants crédits à l'exportation ont été accordés à la Yougoslavie, l'Indonésie, l'Iran, la R.A.U. et l'Inde.
- 2°) Danemark: en 1962, création de deux fonds: 14,5 millions de dollars pour octroi de prêts bilatéraux, 21,8 millions de dollars pour concession de crédits à long terme aux pays moins développés pour financer les exportations danoises.

La part la plus importante de l'aide passe néanmoins par les agences d'aide multilatérale.

- 3°) Finlande : fournit toute son aide officielle par l'entremise des agences multilatérales. L'industrie finnoise accorde des crédits à l'exportation.
- 4°) Norvège: en 1962 à introduit une taxe unique de 0,25 pour cent sur le revenu personnel qui a été entièrement affectée au financement de l'assistance pour le développement. L'essentiel de l'aide est accordé par la voie des agences internationales. Mais en 1962 et 1963 plus de 8 millions de dolars d'engagement ont été souscrite au titre de l'aide bilatérale. L'Inde, la Corée du Sud, le Tanganyika et l'Algérie ont bénéficié de l'assistance technique.
- $\hat{5}^{\circ}$) Portugal: A part une petite contribution aux agences multilatérales, le programme d'aide du Portugal est réservé à ses provinces d'Outre-mer.
- 6°) Suède: a adopté, en 1962, un projet prévoyant d'élever progressivement sa contribution au développe-

ment des pays d'Outre-mer jusqu'à ce qu'elle atteigne un pour cent du produit national brut. La plus grande partie de cette aide est distribuée par les agences multilatérales.

- 7°) Suisse: c'est le capital privé qui constitue la part essentielle de l'apport financier de la Suisse aux pays moins développrs. Le capital privé marque une préférence pour l'Amérique Latine alors que les fonds officiels affectés à l'Assistance technique sont souvent destinés à des projets d'éducation dans des pays africains ou asiatiques.
- 8°) Royaume-Uni: En 1963, la part du R.U. dans le montant total des ressources financières provenant de l'A.E.L.E. et mises à la disposition des pays moins développés a été voisine de 70 %, soit près de 9,5 pour cent du total des contributions de toutes provenances versées aux pays en voie de développement. L'aide britannique s'étend principalement aux pays du Commonwealth. La moitié environ de l'aide officielle est offerte sous forme de subventions.

Bulletin de l'A.E.L.E. Vol. VI - nº 2 Mars 1965. Le drame du sous-développement Solutions mondiales ou solutions régionales

Etude d'une haute personnalité d'un des Etats associés signataires de la Convention de Yaoundé qui examine les raisons d'inquiétude et les raisons d'espérer.

Les raisons d'inquiétude sont multiples. Il y a d'abord la dégradation des termes de l'échange qui résulte de ce que les pays en voie de développement exportent surtout des produits primaires dont les prix se sont affaissés tandis qu'ils importent de grosses quantités d'articles manufacturés dont les prix sont montés en flèche.

Autre raison d'inquiétude : les cours mondiaux permettent à peine aux producteurs des pays en voie de développement de survivre. Il est indispensable d'arriver à une organisation mondiale des échanges et des marchés et, du même coup, de la production.

Par ailleurs, il est inquiétant de constater que plusieurs pays développés sont parvenus à couvrir leurs propres besoins en produits exportés traditionnellement par les pays en voie de développement. D'autres s'organisent sur le plan interne, en ce qui concerne la production, les prix et le commerce mais soutiennent la liberté du commerce sur le plan externe et s'opposent à toute organisation mondiale des marchés.

L'unité de tous les pays en voie de développement qui s'est faite à Genève lors de la Conférence Mondiale sur le Commerce et de développement est un facteur d'espoir. Cette unité doit être maintenue pour permettre aux pays en voie de développement de se faire entendre. Un contact permanent entre eux est nécessaire et se fera dans les futures institutions de la Conférence Mondiale.

En attendant, il faut aider les organismes qui existent déjà et qui s'occupent de ces problèmes.

Ainsi, l'association des 18 Etats africains et malgache à la C.E.E. est l'étape vers une plus grande coopération entre tous les Etats dans le cadre d'une organisation plus vaste des échanges.

REVUE DU MARCHE COMMUN nº 77 - Février 1965

L'Institut Panafricain pour le Développement

Plus que de capitaux, l'Afrique manque de cadres pour assurer son développement économique et social. En dépit de tous les efforts effectués, l'action sur les masses reste limitée par l'insuffisance de cadres moyens pour l'exécution des Plans de développement.

Pour contribuer à leur formation, un certain nombre de personnes, spécialistes du développement, se sont regroupées en Afrique et en Europe dans le but de créer une association internationale: l'Institut Panafricain pour le Développement (I.P.D.). Les objectifs de cette Association sont :

- Grouper dans le monde entier des personnes préoccupées par ce problème et développer un courant de pensée et d'action;

- Rechercher les moyens économiques, moraux et matériels pour les appliquer à des initiatives concrètes;

- Créer, organiser ou aider une ou plusieurs écoles, instituts, centres de recherches, etc., en Afrique;

- Promouvoir toute initiative analogue dont les principes sont conformes à ceux de l'association.

L'I.P.D. est une association internationale de droit privé, sans but lucratif, dont le siège social est à Genève (Suisse).

Les membres d'une région ou d'un pays déterminé peuvent se

constituer en sections nationales ou régionales.

La première réalisation de l'I.P.D. est la création à Douala, Cameroun, d'une ECOLE DE CADRES, appelée également : «Institut Panafricain pour le Développement ». Ses buts sont :

a) Former en deux ans:

- des cadres de l'animation rurale et du développement communautaire;
- des administrateurs, comptables et cadres des coopératives;

des cadres de l'éducation des adultes.

b) Assurer une formation complémentaire spécialisée, par stages de six semaines à trois mois, à des fonctionnaires ou dirigeants de services sociaux.

L'I.P.D. est avant tout une Ecole de cadres; la formation morale, intellectuelle et technique sera développée selon une orientation basée sur la dignité de la personne humaine, la justice, la promotion des travailleurs, les traditions de l'Afrique, l'esprit de dévouement, la notion du sacrifice personnel, la foi en un idéal et l'éducation des qualités de chef, dans une conception personnaliste et communautaire.

La formation comprend trois parties:

a) Une formation de base comprenant des cours et travaux d'économie politique, d'analyse économique, sociologique et démographique du sous-développement, du développement, de formation humaine et de révision de la culture générale;

b) Un enseignement spécialisé des techniques de l'animation rurale, de la direction et de la gestion des coopératives et de

l'éducation des adultes ou ouvrières;

c) La pratique des Techniques sur le terrain, sous la direction des professeurs, avec les villageois, dans les coopératives ou les quartiers urbains.

Une équipe de quatre pédagogues: économiste, sociologue, expert en développement et d'éducation des adultes et ingénieurs agronomes assureront de façon permanente, l'encadrement des étudiants de l'I.P.D.

Certains cours et travaux pratiques seront assurés par des professeurs locaux. Des experts et spécialistes du développement, de passage à Douala, dirigeront des séminaires et donneront des conférences sur des sujets précis.

Les élèves doivent être présentés par les Gouvernements ou des organisations privées africaines. Ils devront posséder une bonne expérience et avoir exercé des responsabilités. Le niveau de recrutement est celui de « fin secondaire » ; (classe première ou B.E.P.C. + 2-3 ans d'Etude sociale ou d'Agriculture, etc.).

Tous les élèves seront aidés et conseillés, après leur retour dans leur pays, par les membres des sections nationales.

Pour sa première promotion, dès le 29 mars 1965, l'I.P.D. de Douala accueillera trente élèves venant du Niger, du Togo, du Dahomey, du Cameroun, de la R.C.A., du Tchad, du Congo-

LE COURRIER DES LECTEURS

On peut lire dans le «Courrier», nº 6 (janvier 1965), dans la rubrique « Le Courrier des Lecteurs », sous le titre « Anciens boursiers congolais », la nouvelle de la création au Congo d'un groupement des anciens boursiers de la C.E.E. A mon humble avis, la constitution d'un tel groupement n'est pas heureuse. Bientôt on verrait se former l'union des boursiers de la Belgique, de la France, de l'U.R.S.S., des U.S.A., de la Chine, pourquoi pas?

Loin d'être d'un certain intérêt pour les futurs cadres du pays, ces unions seraient manipulées par des mains d'experts en la matière pour opposer entre eux les éléments dont le concours est indispensable pour la marche en avant du Congo. Ce ne sont pas des antécédents qui manquent pour confirmer ce que je dis. Je ne pense pas que je sois le seul qui aurait pu, si j'en avais la possibilité (hélas ! non), tout tenter pour décourager une telle initiative.

> M. MAMPOUYA, Congo-Léo.

Nous regrettons que M. Mampouya ne soit pas d'accord et souhaitons savoir si son avis est partagé par d'autres lecteurs.

Je reçois régulièrement et suis avec grand intérêt les numéros du « Courrier de l'Association ». Tous les anciens stagiaires de notre territoire éprouven tavec moi cette émotion grandiose face aux grands efforts que déploient les grands parlementaires et fonctionnaires de la C.E.E. et pourquoi pas ceux de la direction qui nous alimentent.

> R. NGWE. Cameroun.

Je n'ai rien de nouveau à ajouter à ce que mes camarades qui vous écrivent ont déjà dit. Laissezmoi seulement vous dire combien je suis heureux de vous renouveler nos remerciements pour l'aide que vous accordez à nos pays associés pour leur développement économique et social. Les chiffres sont déconcertants. Mais ce qu'il m'est particulièrement agréable de souligner, c'est que par-delà ces chiffres, vous voulez le développement, l'épanouissement, le bien-être des « autres hommes ». C'est cet aspect du problème que je souhaiterais que beaucoup de mes camarades comprennent.

> Grégoire BAESA, Congo-Léo.

Léo et du Rwanda. En octobre 1965, une deuxième promotion detrente élèves arrivera à Douala et sera représentative de l'ensemble des pays africains d'expression française. En janvier 1966, il sera organisé un stage de spécialisation (courte durée) par des techniciens du développement rural.

L'I.P.D. veut être au service exclusif de l'Afrique et aidera à l'exécution des Plans de développement de chaque pays en contribuant à la formation complète des cadres nécessaires à ce développement, autant sur le plan humain que sur celui de la compétence professionnelle.